

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le
contrôle interne en matière de rapports financiers (non auditée)

Exercice 2015-2016

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU CRSH.....	3
2.1 GESTION DES CONTRÔLES INTERNES	3
2.2 ENTENTES DE SERVICE RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS.....	4
3. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS DU CRSH EN 2015-2016	5
4. PLAN D'ACTION DU CRSH	6
4.1 PROGRÈS AU COURS DE L'EXERCICE 2015-2016	6
4.2 PLAN D'ACTION POUR LE PROCHAIN EXERCICE ET LES EXERCICES SUBSÉQUENTS.....	7

1. Introduction

La présente annexe donne de l'information sommaire sur les mesures prises par le Conseil de recherches en humaines du Canada (CRSH) pour maintenir un système de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) efficace, y compris des renseignements sur la gestion des contrôles internes, les résultats des évaluations et les plans d'action connexes.

On trouvera de l'information détaillée sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de l'organisme dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2015-2016 et le Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017.

2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers du CRSH

2.1 Gestion des contrôles internes

Le CRSH reconnaît l'importance du leadership de la haute direction pour s'assurer que les employés de tous les échelons comprennent leur rôle dans le maintien d'un système de CIRF efficace et sont bien outillés pour exercer ces responsabilités efficacement. Le CRSH veille à ce que le risque soit bien géré en mettant en place un environnement de contrôle souple et axé sur le risque propice à l'amélioration continue et à l'innovation. Il a une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer l'évaluation et la surveillance de son système de contrôle interne. Les rôles et les responsabilités s'établissent comme suit :

Président – En qualité d'administrateur des comptes, le président assume la responsabilité des mesures prises pour assurer l'efficacité du système de contrôle interne. Le président du CRSH, qui est également le président du Conseil du CRSH et l'administrateur général, supervise et dirige le travail et le personnel de l'organisme.

Dirigeant principal des finances (DPF) – Le dirigeant principal des finances, qui relève directement du président, exerce le leadership à l'appui de la coordination, de la cohérence et de l'orientation de la conception et du maintien d'un système de CIRF efficace intégré, ce qui comprend une évaluation annuelle.

Vice-président directeur et vice-présidents – Le vice-président directeur et les vice-présidents sont chargés du maintien d'un système de contrôle interne efficace dans les programmes et les secteurs dont ils assument la responsabilité et contribuent à l'évaluation des risques et contrôles clés dans leurs domaines de compétence.

Dirigeant principal de l'audit (DPA) – Le dirigeant principal de l'audit, qui relève directement du président, donne une assurance indépendante et objective au moyen d'audits internes périodiques et d'activités de consultation, lesquels sont essentiels aux activités et à l'efficacité de l'organisme en ce qui concerne le CIRF (gestion du risque, contrôles internes et processus de gouvernance).

Conseil d'administration – Le CRSH est dirigé par un conseil d'administration qui conseille le président du CRSH en ce qui a trait à la stratégie, à la gestion du risque et du rendement et aux relations avec les intervenants. Le conseil d'administration a pour rôle de consolider la capacité du président à diriger l'organisme avec la conviction qu'accompagnent des conseils indépendants et, avec son appui, de présenter avec confiance au ministre de l'Industrie et au Parlement les décisions prises, les ressources engagées et les résultats obtenus.

Bureau du conseil et comité sur la gouvernance et les nominations – Le Bureau du conseil et comité sur la gouvernance et les nominations exerce les pouvoirs du conseil d'administration du CRSH entre ses réunions, et il est chargé d'élaborer et de superviser les politiques stratégiques en matière de ressources humaines.

Comité sur les programmes et la qualité – En tant que comité permanent du conseil d'administration, le Comité sur les programmes et la qualité est responsable de garder une vue d'ensemble sur la conception, la cohérence et le rendement de l'ensemble des programmes du CRSH et de leurs politiques connexes.

Dirigeant principal de l'information (DPI) – Le dirigeant principal de l'information est le responsable de l'infrastructure de la technologie de l'information (TI) et des applications de systèmes au sein du CRSH. De plus, il contribue aux évaluations des contrôles généraux de la TI, des systèmes et des applications.

Comité de l'audit externe (CAE) – Le Comité de l'audit externe donne au président des avis sur l'efficacité et l'efficacé de la gestion du risque du CRSH ainsi que sur ses cadres et processus de contrôle interne et de gouvernance. À cette fin, il surveille des secteurs clés de la gestion, du contrôle, de la reddition de comptes et de l'établissement de rapports du CRSH de manière intégrée, systématique et axée sur le risque. Le CAE, qui se réunit quatre fois par année, est composé du président, de trois membres externes indépendants et du président du conseil d'administration.

Un cadre de gestion des contrôles internes, approuvé par l'administrateur général, est en cours d'élaboration. Il comprend :

- des structures redditionnelles organisationnelles pour la gestion des contrôles internes à l'appui d'une saine gestion financière, prévoyant notamment les rôles et responsabilités des cadres supérieurs dans leurs domaines de responsabilité en gestion des contrôles;
- des orientations à l'intention des responsables des processus opérationnels concernant les incidences des changements sur les contrôles internes;
- la liste des contrôles clés par processus opérationnel requérant une validation annuelle par les responsables du processus;
- la surveillance et la mise à jour trimestrielle de la gestion des contrôles internes et des résultats des évaluations et des plans d'action à l'intention du président, du DPF, des comités de gestion et du CAE.

L'environnement de contrôle du CRSH comprend également un train de mesures propres à aider les employés à gérer efficacement le risque grâce à une sensibilisation accrue et à une formation adéquate visant à renforcer les compétences et le savoir-faire requis. Les principales mesures sont les suivantes :

- l'orientation concernant les valeurs et l'éthique;
- le Code de conduite du CRSH (en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013);
- une solide structure de gouvernance;
- une fonction spécialisée en matière de contrôle interne relevant du DPF;
- la documentation des principaux processus opérationnels et des risques et points de contrôle clés connexes à l'appui de la gestion et de la surveillance de son système de CIRF;
- des ententes de rendement annuelles où sont énoncées clairement les responsabilités en matière de gestion financière;
- une matrice des pouvoirs délégués mise à jour périodiquement;
- une stratégie et un plan de surveillance du CIRF;
- le Profil de risque organisationnel mis à jour annuellement;
- un processus intégré de planification, de gestion du risque et d'établissement de rapports;
- l'élaboration d'un plan d'audit interne triennal axé sur le risque.

2.2 Ententes de service relatives aux états financiers

Le CRSH fait appel à d'autres organisations pour traiter certaines transactions ou fournir de l'information, ce qui influe comme suit sur ses états financiers :

Ententes courantes

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) administre de façon centralisée le versement des salaires et des avantages sociaux, une partie de l'approvisionnement en biens et en services conformément à la Délégation de pouvoirs du CRSH et la prestation des services de gestion des locaux;
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor communique au CRSH l'information servant au calcul des diverses charges à payer et provisions, comme les indemnités de départ;

- Le ministère de la Justice fournit des conseils et des services juridiques concernant les responsabilités éventuelles du CRSH et les réclamations dont il pourrait faire l'objet dans le cours normal de ses activités.

Ententes particulières

Le CRSH administre des fonds reçus d'autres ministères et organismes fédéraux pour accorder des subventions et des bourses ou verser les paiements connexes en leur nom. Au cours de l'année, il a administré 278 millions de dollars (comparativement à 231,1 millions en 2014-2015) sous forme de subventions et de bourses. Ces charges ne sont pas indiquées dans l'état des résultats du CRSH, car elles figurent dans les états financiers des ministères ou organismes ayant fourni les fonds.

3. Résultats des évaluations du CRSH en 2015-2016

Les principales conclusions et les ajustements importants découlant des activités d'évaluation de l'exercice en cours sont résumées ci-dessous.

Contrôles clés nouveaux ou modifiés de façon importante : Au cours de l'exercice courant, aucun contrôle clé n'a été modifié de façon importante dans le cadre des processus existants nécessitant une réévaluation. Les tests de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle ont été effectués relativement aux principaux contrôles au niveau de l'entité et des contrôles généraux de la technologie de l'information ainsi que sur tous les processus opérationnels de 2013-2014. En 2014-2015, le CRSH a élaboré un plan d'action de la direction visant à combler les principales lacunes des contrôles clés comme suivi de l'évaluation des contrôles au niveau de l'entité et des contrôles généraux de la technologie de l'information. Des efforts considérables ont été déployés sur ce front et la majorité des lacunes de risque élevé, moyen et faible de la conception des contrôles généraux de la technologie de l'information et toutes les lacunes des contrôles au niveau de l'entité sont maintenant corrigées.

Programme de surveillance continue : Dans le cadre de son plan cyclique de surveillance continue, le CRSH a terminé en 2015-2016 son évaluation des principaux contrôles financiers pour les processus opérationnels suivants :

- les subventions et bourses (SB);
- les achats, les paiements et les comptes créditeurs (APCC);
- les règlements interministériels (RI).

Tous les processus opérationnels ont été mis à l'essai et ont fonctionné comme prévu. Seuls quelques éléments ont été corrigés. Les risques suivants ont été cernés à la suite des tests de contrôle des processus des organismes :

SB : Deux (2) lacunes de risque élevé et trois (3) lacunes de risque faible ont été cernées dans le domaine de la conformité aux articles 32 et 34 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

APCC : Une (1) lacune de risque moyen et deux (2) lacunes de risque faible ont été cernées dans le domaine de la conformité à l'article 32 de la LGFP et de la délégation du pouvoir de signer des documents financiers.

RI : Une (1) lacune de risque faible a été cernée dans le domaine de la conformité à l'article 34 de la LGFP.

Dans tous les cas, un plan d'action de la direction a été créé afin de corriger les principales lacunes en matière de contrôles et toutes les lacunes devraient être corrigées en 2016-2017.

4. Plan d'action du CRSH

4.1 Progrès au cours de l'exercice 2015-2016

En 2015-2016, le CRSH a continué de mener ses activités de surveillance continue selon le plan cyclique de l'exercice précédent, comme il est indiqué dans le tableau suivant.

Élément du plan d'action de l'exercice précédent	État
Contrôles au niveau de l'entité : mettre en œuvre les mesures correctives	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle a été terminée en 2013-2014. • L'élaboration de plans d'action de la direction visant à combler les principales lacunes des contrôles est terminée. • La mise en œuvre des mesures correctives en ce qui concerne les lacunes conceptuelles et opérationnelles est terminée. • L'évaluation de l'efficacité opérationnelle sera menée en 2016-2017.
Contrôles généraux de la technologie de l'information : mettre en œuvre les mesures correctives	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle a été terminée en 2013-2014. • L'élaboration de plans d'action de la direction visant à combler les principales lacunes des contrôles est terminée. • La mise en œuvre des mesures correctives en ce qui concerne les lacunes conceptuelles a grandement progressé. <ul style="list-style-type: none"> • Six (6) lacunes seront corrigées en 2016-2017. • Cinq (5) lacunes seront corrigées à une date ultérieure principalement en raison des retards de la mise en application de PeopleSoft et de la mise en œuvre imminente des outils de gestion du changement. • Les progrès relatifs aux mesures correctives des autres lacunes feront l'objet d'un suivi continu. • L'évaluation de l'efficacité opérationnelle sera menée en 2016-2017.
Subventions et bourses : plan cyclique de surveillance continue	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle a été terminée en 2015-2016. • L'élaboration de plans d'action de la direction visant à combler les principales lacunes des contrôles est terminée. • La mise en œuvre d'un plan de redressement sera terminée en 2016-2017. • Les progrès relatifs aux mesures correctives des lacunes feront l'objet d'un suivi. • Il est prévu que la surveillance continue sera effectuée en 2017-2018 dans le cadre du plan cyclique de surveillance continue.
Achats, paiements et comptes créditeurs : plan cyclique de surveillance continue	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle a été terminée en 2015-2016. • L'élaboration de plans d'action de la direction visant à combler les principales lacunes des contrôles est terminée. • La mise en œuvre d'un plan de redressement sera terminée en 2016-2017. • Les progrès relatifs aux mesures correctives des lacunes feront l'objet d'un suivi. • Il est prévu que la surveillance continue sera effectuée en 2017-2018 dans le cadre du plan cyclique de surveillance continue.
Règlements interministériels :	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle a

plan cyclique de surveillance continue	<p>été terminée en 2015-2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration de plans d'action de la direction visant à combler les principales lacunes des contrôles est terminée. • La mise en œuvre d'un plan de redressement sera terminée en 2016-2017. • Les progrès relatifs aux mesures correctives des lacunes feront l'objet d'un suivi. • Il est prévu que la surveillance continue sera effectuée en 2017-2018 dans le cadre du plan cyclique de surveillance continue.
--	---

4.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Le CRSH entame la troisième année de son plan de trois ans établie en 2014-2015. Le plan cyclique de surveillance continue du CRSH au cours des deux prochaines années, fondé sur une validation annuelle des processus et des contrôles à risque élevé et les rajustements connexes au plan de surveillance continue, s'il y a lieu, est présenté également dans le tableau suivant. Les niveaux de contrôle des entités seront comparés au cadre de 2013 du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) au cours du premier trimestre de 2016-2017 et toutes répercussions sur les tests découlant de cet exercice seront prises en compte.

Plan cyclique de surveillance continue

Secteurs de contrôle clés	Exercice 2015-2016	2016-2017	2017-2018
Contrôles au niveau de l'entité	Mesures correctives continues	Oui	Non
Contrôles généraux de la technologie de l'information gérés par l'organisme	Mesures correctives continues	Oui	Oui
Subventions et bourses	Oui	Non	Oui
Achats, paiements et comptes créditeurs	Oui	Non	Oui
Rémunération	Non	Oui	Non
Règlements interministériels	Oui	Non	Oui
Rapports financiers : fin de période	Non	Oui	Non
Rapports financiers : fin d'exercice	Non	Oui	Non